

## Préparation à l'autorisation de conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté R.489

*Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention automoteur à conducteur porté doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.*

### Déroulement de la formation

**Durée :** 7 heures (1 jour)

**Profils des stagiaires :**

- Destiné à toute personne devant utiliser l'engin concerné

**Prérequis :**

- Être reconnu médicalement apte à la conduite de l'engin concerné
- Être en possession de ses EPI (Équipement de Protection Individuelle)
- Maîtrise suffisante de la langue française pour la compréhension des instructions

**Nombre de participants :** De 1 minimum à 6 maximum par session

### Objectifs pédagogiques

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot concerné en situation de travail
- Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques

### Contenu de la formation

- Partie théorique
  - Réglementation et texte de la sécurité sociale
  - Classification et technologie
  - Sécurité
- Partie pratique
  - Réalisation en sécurité des opérations de manutention

## SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



### Organisation de la formation

**Équipe pédagogique** : Formateur CACES en cours de validité avec une expérience professionnelle dans le domaine enseigné -  
Animateur en prévention

**Moyens pédagogiques et techniques** :

- Salle de formation
- Diaporama (ordinateur, vidéo-projecteur)
- Mise en pratique avec les engins de l'entreprise
- Un aide-mémoire sera remis en fin de session et disponible sur l'extranet de la session
- La formation s'appuie sur des échanges, interrogations, démonstrations et mises en situation

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation** :

- Feuille d'émargement
- Évaluation sommative
- Formulaire d'évaluation et de satisfaction

**Modalités d'accès** : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

### Modalités de certification

**Résultats attendus** : Obtenir le résultat attendu par la recommandation tant en théorie qu'en pratique

**Modalités d'obtention** : Un avis « après formation » sera remis à l'employeur en vue de l'autorisation de conduite

Délivrance d'une attestation individuelle

**Détails sur la certification** : Non certificative

**Durée de validité** : 5 ans

**Qualité** : Moyenne générale de satisfaction de nos stagiaires en 2022 : 10/10